

Conseil Municipal du 11 mai 2015

L'an deux mil quinze, le onze mai 2015 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNE, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes: BEAUPIED Cécile, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, LOUISE Benoît, SIEGWALD Francis.

Absents ayant donné procuration : MM FOURNIER Jean-Pierre à M.BENOIT Louise, ROULEAU Christian à M.PIGNÉ André.

Absents excusés : Mmes ARDELEAN Sabrina, CHANROUX Jennifer, GAUDIN Laurent.

A été nommée secrétaire de séance : Mme BEAUPIED Cécile

Le Procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du règlement du restaurant scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement du restaurant scolaire 2015-2016, qui sera remis aux parents fin juin et pour les nouveaux début septembre. Celui-ci contenant 11 articles rappelle notamment les modalités d'inscriptions, la sécurité des biens et des personnes, les règles de savoir vivre et les sanctions. Une version sera mise en ligne mi-juin.

Adopté à l'unanimité.

2. Proposition de la SECOS

Faisant suite à la proposition de la SECOS du 24 avril 2015 concernant la cession des logements sociaux, le Conseil Municipal donne son accord verbal sur le principe de la vente et donc de résiliation de la convention, mais ne délibèrera sur ce sujet qu'une fois le montant d'indemnisation définitivement arrêté entre les parties. Conformément à la délibération du 16 mars 2015, le Conseil autorise Monsieur le Maire à continuer les négociations avec la SECOS.

3. ALSH de Juillet 2015

Mme LAROCHELLE Lydie, Vice-Présidente de la commission Maison pour Tous, après avoir présenté le bilan des vacances d'Avril, positif avec une fréquentation de 12 enfants grâce notamment aux différentes animations (atelier cuisine, sortie équestre, goûter avec les parents...), propose au Conseil les différentes activités et tarifs pour l'ALSH de Juillet.

Un projet de convention pour la mutualisation et l'organisation des séjours accessoires à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et d'un « centre de vacances » sur la période 6 juillet et le 1^{er} août 2015 est présenté. Cette mutualisation permet de mettre en place des séjours accessoires à Tuffé et au Moulin de Carbonnel et un centre de vacances à Ouistreham. Il s'agit d'une mutualisation entre la commune de Vibraye, la communauté de communes du Pays Bélurien, la commune d'Ardenay sur Mérisse et la commune de Tuffé - structure porteuse pour l'ensemble des séjours sur le plan administratif et réglementaire. Vu ses éléments, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les projets de convention, le budget prévisionnel établi par le responsable du service jeunesse de la commune de Tuffé, et autorise le maire à les signer et tous les documents en découlant.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité les animations proposées, et adopte les tarifs suivants et autorise Monsieur le Maire à créer les postes nécessaires et à recruter les animateurs.

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
QF	<490 €	491€	691 €	>1101€	HORS CONVENTION
		<QF< 690€	<QF< 1100€		
Semaine de 5 jours	55 €	61 €	66 €	72 €	110 €
Semaine de 5 ½ journées	28 €	30 €	33 €	36 €	55 €
Semaine de 4 jours	44 €	48€	53 €	57 €	88 €
Péricentre	0.80 €	0.90 €	1.00 €	1.20 €	1.50 €
Repas	3 € / Repas				

Les séjours					
Tuffé	63 €	69 €	75 €	81 €	126 €
Moulin le Carbonnel	78 €	85 €	93 €	101 €	156 €
Ouistreham	110 €	121 €	132 €	143 €	220 €

Pour faciliter le calcul des tarifs de la Maison Pour Tous pour les petites vacances et les vacances d'été, le conseil municipal a décidé d'appliquer des taux pour déterminer la part famille et la part mairie. Le Conseil approuve ses taux **qui remplacent et annulent définitivement** tous les autres taux antérieurs.

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
QF	<490 €	491€ <QF< 690€	691 € <QF< 1100€	>1101€	HORS CONVENTION
Part Mairie	50 %	45 %	40 %	35 %	0 %
Part Famille	50 %	55 %	60 %	65 %	100%

4. Arrêté de stationnement illicite des gens du voyage : courrier du SMGV

Présentation du courrier du SMGV à l'ensemble du Conseil par Monsieur le Maire :

« Monsieur le Maire,

(extrait) Le Syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (SMGV), est chargé de la gestion de 12 aires d'accueil pour les gens du voyage. Ces aménagements réalisés sont parfaitement en conformité avec le schéma directeur départemental. Pour que s'appliquent les dispositions de la loi de mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, et plus particulièrement en ce qui concerne la lutte contre le stationnement illicite des gens du voyage, il est nécessaire de prendre un arrêté interdisant tout stationnement illicite sur votre commune... »

Le Président : Christophe COUNIL

Rappelant que la superficie du terrain mis à disposition par l'ACO dans l'enceinte du circuit pour l'accueil des « grands passages » a considérablement diminuée pour cause de travaux inhérents à la sécurité, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté interdisant le stationnement illicite des gens du voyage sur la commune.

Accord du Conseil à l'unanimité

5. Rétro planning du déménagement de l'école pour les travaux

M. LOUISE Benoit Vice-Président de la commission travaux, présente le rétro planning concernant le déménagement d'une classe et de la salle informatique, de la cantine avant les travaux de réhabilitation énergétique.

Samedi 20 juin : Déménagement et réaménagement d'une classe et de la salle informatique dans la salle polyvalente

Lundi 22 juin : Début des travaux

Samedi 4 juillet : Déménagement de la cantine et de la classe modulaire

Lundi 06 juillet : Début des travaux

Semaine 35 : Réaménagement de l'ensemble des locaux prévu

Moyens : Location d'un camion

Equipes : Prévoir 2 équipes de 5 personnes, 1 pour charger, 1 pour décharger.

Une réunion est prévue avec les institutrices de l'école le mardi 12 mai 2015.

Une dernière mise au point sera faite lors du Conseil Municipal du 15 juin 2015.

6. Rapport de visite de la société BODET concernant les anomalies de fonctionnement dans l'église

Lors de la visite annuelle de la Société BODET, certaines anomalies de fonctionnement de l'église ont été détectées :

- Le remplacement de la centrale de commande des cloches devenu totalement illisible dont le devis s'élève à 1705 euros TTC.
- L'installation électrique obsolète dont le devis s'élève à 2500 euros TTC.
- Le noyau central de la cloche est abîmé mais n'a pas d'incidence immédiate sur la sécurité. Un devis sera tout de même demandé auprès de la société.

M. le Maire informe le Conseil que l'écran illisible a déjà généré des problèmes lors d'une cérémonie funéraire.

De fait, le Conseil décide le remplacement de la centrale de commande à l'unanimité.

7. Déclaration annuelle à la SACEM

Concernant les droits sur la musique lors des manifestations au sein de la commune une déclaration annuelle doit être prise entre la commune et la SACEM.

Le conseil municipal a été voté à l'unanimité pour la formule multi séances (3 manifestations) qui s'élève à 135 euros / an.

8. Cautionnement pour la régie de recettes de l'accueil périscolaire

La secrétaire de mairie est aussi régisseuse de la Maison Pour Tous et de l'Accueil Périscolaire. Jusqu'à maintenant, le montant de l'encaisse autorisé pour la régie de l'Accueil Périscolaire était 1200 euros par mois. Avec l'augmentation des recettes, Monsieur BUCHET, nouveau trésorier, a demandé à faire passer le montant d'encaisse autorisé au degré au-dessus, soit jusqu'à 3000 euros par mois.

Le nouveau montant de l'encaisse engendre une obligation de cautionnement à hauteur de 300 euros. La secrétaire de Mairie doit donc prendre une cotisation à une association de cautionnement qui devrait s'élever à hauteur de 30 euros cette année.

9. Demande de subvention d'une association

L'association " Art à la carte" ayant présenté son bilan et s'engageant à organiser 1 à 2 manifestations par an dans la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui de verser une subvention de 350 euros.

10. Démission du conseil municipal de Sabrina ARDELEAN pour raison professionnelle

Mr le Maire fait part au conseil du courrier de démission de Mme ARDELEAN Sabrina à compter du 03 juin 2015, pour raison professionnelle. Compte rendu sera fait à la Madame la Préfète.

11. Organisation du feu d'artifice

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association de la pétanque ardennaise sera partie prenante dans l'organisation de la soirée de feu d'artifice le 11 juillet 2015. Celle-ci prendra à sa charge toute la partie restauration et buvette, et mettra à disposition de la commune bénévolement un volontaire pour l'animation musicale. La déclaration à la SACEM concernant le feu d'artifice et de l'animation musicale sera à la charge de la commune (point 7). Rendez-vous est donné aux conseillers le samedi 11 juillet matin pour la préparation des flambeaux et le soir à 22h15 pour la distribution.

12. Questions diverses

- Lecture est faite par Monsieur le Maire du courrier adressé au Président du SMIRGEOMES concernant la gestion des déchets verts. Une copie sera mise en ligne sur le site de la commune.

- Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus de la communauté de communes sont affichés en mairie et que désormais ceux-ci seront adressés par mail à l'ensemble du conseil.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé le 4 mai dernier à son droit de préemption urbain sur la vente d'une maison située au 3 rue des Châtaigniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45. Le prochain conseil aura lieu le 08 juin 2015.